

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal et de la Municipalité,

L'amendement relatif aux logements d'utilité publique vise à mentionner dans le règlement du PA En Chise la présence des 4 catégories de Logements d'utilité publique et à mettre en évidence l'intérêt particulier à ce que ce quartier propose des Logements à loyer modéré (LLM, anciennement appelés Logements subventionnés) et des Logements à loyer abordable (LLA) de manière significative.

J'aimerais relever que l'ensemble des membres de la Commission se sont accordés sur la nécessité d'offrir, dans ce nouveau quartier, des logements à loyer modéré (LLM) et des logements à loyer abordable (LLA). La mise à disposition de logements de ces catégories répond à un besoin, et apporterait une réelle mixité au quartier à côté des appartements en PPE et en loyer libre.

Pour le RESOC, cet aspect est très important. Nous envisageons difficilement que le dernier grand plan de quartier sur lequel nous aurons à nous prononcer pour un certain temps ne comporte pas la garantie formelle d'une offre de logements pour l'ensemble des catégories de la population. Dans le sens de la mixité mise en avant, nous souhaitons fortement que l'on garantisse la présence de logements pour les personnes aux revenus moindres.

Nous avons bien noté l'ouverture de la Municipalité sur les LLM et entendu également celle du promoteur sur les LLA. En particulier, dans les réponses apportées par la Municipalité aux questions complémentaires concernant les LUP, le Syndic mentionne que la Municipalité « peut entrer en matière sur une partie de logements subventionnés » et il indique que « la possibilité d'affecter les 4 catégories a, à [sa] connaissance, été évoquée et devrait être approfondie lors de la conception fine du quartier. Leur répartition sur au minimum 5 PEC valide cette intention en permettant la souplesse nécessaire à une répartition équitable et efficiente de ces catégories. »

Nous remercions la Municipalité pour cette prise de position et cette ouverture. Sur ces points, nous souhaitons toutefois que ces intentions soient fixées dans les documents qui cadreront les travaux à venir. Cela nous semble d'autant plus important pour un projet qui prendra du temps à se concrétiser.

Concernant la proposition alternative de Mme Beaud, nous pouvons nous prononcer ainsi : Nous préférons la version initiale de l'amendement, mais nous pouvons adhérer à la version proposée si le vote du conseil penche dans ce sens car il garantit ce qui est à notre sens essentiel, la présence de LLM et de LLA dans ce nouveau quartier. Nous resterons par ailleurs très attentifs à cette question dans les prochaines étapes et ne manquerons pas de rappeler, à la Municipalité actuelle ou à la prochaine, les engagements pris en la matière.

Pour conclure : cette garantie de la présence de LLM et de LLA dans le quartier permettra un soutien important des membres de notre groupe au PA. Dans le cas contraire, ce soutien sera significativement réduit. Cela fait de nombreuses années que la gauche de Crissier milite pour la construction de logements qui répondent aux besoins de toutes les tranches de population. Il s'agit d'un engagement central que nous avons pris vis-à-vis de notre électorat.

L'absence de cette garantie pourrait donc influencer le vote dans un sens que ne souhaite sans doute pas une part importante de cette assemblée au vu de la qualité du travail effectué jusqu'ici, des investissements consentis, et des apports indéniables de ce plan d'affectation (logement, bâtiment communal, square, amélioration sensible de la mobilité douce et en particulier pour les piétons et cyclistes au bord de la route cantonal, lien avec Oassis, etc.).

Je tiens enfin à vous inviter à réfléchir également un peu au-delà de l'étape présente et à vous demander quel sera l'impact de votre positionnement sur les électeurs de gauche dans le cas d'une votation. Si vous souhaitez donner les meilleures chances à ce projet d'aboutir, nous vous invitons donc à garantir la présence de LLM et LLA dans ce quartier.